

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

Section des Eaux

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2005

**DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION DE
CLOHARS-CARNOET (FINISTERE)**

AVIS

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, ses rapporteurs entendus et après discussion :

- 1 - émet un avis favorable au projet d'assainissement de l'agglomération de Clohars-Carnoët ;
- 2 - remarque que les usages situés en rive gauche de la Laïta peuvent être affectés par des contaminations microbiologiques - la plage du Bas-Pouldu en Guidel ayant été classée C, une nouvelle fois, en 2004 - et demande que l'impact éventuel du rejet sur les usages situés en rive gauche soit vérifié après mise en service de la nouvelle station d'épuration afin que, le cas échéant, les mesures nécessaires de protection de la santé publique puissent être prescrites.

COPIE CONFORME